



Compte rendu de séance

Séance du 13 Septembre 2021

L' an 2021 et le 13 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle socioculturelle "Maryse Bastié" sous la présidence de Madame FLORES Christiane, le Maire.

Présents : Mme FLORES Christiane, le Maire,
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida, GAUBERT Caroline,
MM : AVRIL Fabien, BERTON Jean-Luc, GAMARD Eric, NIKITINE Joël, SELVON Christian

Absents et excusés ayant donné un pouvoir : BOURGEOIS Fabien à Eric GAMARD, OZANNE Marc à FLORES Christiane,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 01/09/2021

Date d'affichage : 01/09/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS
le : 13/09/2021

et publication ou notification
du : 13/09/2021

A été nommé(e) secrétaire : GAUBERT Caroline

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2021

Objet(s) des délibérations

Modification de l'ordre du jour :

- Délibération Taxe d'aménagement - Annule et remplace la délibération 2021 - 14

SOMMAIRE

- Présentation d'un projet pour la reprise du "Relais de Coudroy" en présence de potentiels repreneurs,
- Délibération pour une régie de recettes
- Délibération pour les indemnités du régisseur

Questions diverses

Madame le Maire et le conseil municipal ont reçu M.DELBAERE et M. TROMBIK pour la reprise du restaurant "Le Relais de Coudroy".

M. DELBAERE a exposé le projet :

- redynamiser le restaurant
- l'objectif est d'ouvrir le restaurant 7/7 jours midi et soir avec :
 - une formule le midi "bistronomique"
 - buffet entrées et desserts, plat à 14,00 €,
 - seulement plat entre 8,00 € et 12,00 €
 - le week-end : formule à 25,00 €
 - avec une formule de livraison et à emporter sur 7 kms aux alentours.
 - une épicerie de produits locaux,
 - dépannage de tabac et peut-être un relais poste
 - idée de "Happy hour" possible et de système de fidélisation.

Un désir de rebaptiser "Le relais de Coudroy" en "le Bistrot de Coudroy" pour varier et renouveler la clientèle.

Création d'une terrasse sur pilotis avec en-dessous un garage à vélos, soirées à thèmes.

Création de 2 postes à temps pleins accompagnés du soutien des salariés de "La ferme de Lorris" et du bistrot mobile. 2 saisonniers pour la période estivale.

Le logement sera mis à disposition pour le personnel, et une cuisine sera aménagée.

Le sol de la salle du restaurant sera refait.

Proposition du plan de financement : loyer qui comprend le restaurant et le garage

- la 1ère année 30 % du loyer,
- la 2ème année 75 % du loyer,
- la 3ème année 100 % du loyer

Suite à cet entretien, M. DELBAERE et M. TROMBIK ont quitté la réunion et le conseil municipal leur donnera une réponse dans les plus brefs délais.

- Délibération pour une régie de recettes et les indemnités du régisseur

Madame le Maire explique que la mairie ne prendra pas de régie de recettes car celle-ci va être amenée à disparaître.

La Trésorerie a proposé de se renseigner pour un TPE (lecteur de cartes bleues).

- Taxe d'aménagement - Annule et remplace la délibération 2021 - 14

Vu le code de l'urbanisme et notamment son L. 331-14 ;

Vu la délibération du 31/10/2021 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Vu la délibération du 13/09/2021 ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le Conseil municipal décide,

- de fixer le taux communal de la taxe d'aménagement à 4 % sur l'ensemble de la commune à partir du 1er janvier 2022 ;
- d'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- le 14/09/2021 rendez-vous avec M. JOURDAIN (sous-Préfecture de Montargis) pour le Plan Communal de Sauvegarde en présence de Mme FLORES, Messieurs SELVON et NIKITINE et la secrétaire de Mairie.

- le 17/09/2021 rendez-vous avec M. FEVRIER, Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais avec les maires de Vieilles Maisons, Châtenoy et Coudroy suite à un courrier

concernant le PLUiH.

- Mme FLORES s'occupe d'acheter une pendule pour la salle Maryse Bastié.

- Les nids de poules ont été comblés par l'agent technique avec du calcaire vers le Colmier mais se reforment à certains endroits.

La mairie est en attente de livraison d'enrobé à froid.

- Invitation de la mairie de Chailly pour l'inauguration de leur city stade prévue le 18/09/2021 à 16 h 00.

- M. AVRIL informe que le CMJ a fait le tri de la boîte à livres, le nettoyage de la maison à poules de l'école.

C'est une bonne équipe avec des petits projets.

Les élections pour le nouveau conseil municipal jeunes aura lieu le 21/10/2021.

Concernant le SIRIS : mise en place de la loi Egalim au 01/01/2022 pour la restauration scolaire avec au moins 50% de produits locaux et labellisés, dont au moins 20% de produits biologiques.

Rencontre avec Mme AMORIK pour discuter de cette mise en place avec le SIRIS et le cuisinier. Une demande d'intervention d'une diététicienne doit être effectuée afin de vérifier que les repas soient bien équilibrés.

Questions diverses :

- Mme BEAUDOIN informe que les barrières du pont situé au Point de Partage, sont abîmées et de plus c'est dangereux.

- M. NIKITINE demande quand sera installée une caméra sur la place de la Petite Forêt car il y a souvent des dépôts sauvages, l'endroit est sale, surtout après le vidage des containers.

L'agent technique intervient toutes les semaines pour nettoyer.

- Mme DAMION demande si des maisons sont à vendre sur Coudroy car une famille avec des enfants désirent acheter sur la commune.

- M. AVRIL et Mme DAMION posent la question s'il faut maintenir les maisons fleuries. Ce sera à l'ordre du jour au prochain conseil.

Suite à ce conseil, Madame le Maire est revenue sur l'intervention de M. DELBAERE et M. TROMBIK pour la reprise du restaurant.

Le conseil municipal a dû se prononcer sur cette proposition de projet pour le restaurant.

Le conseil municipal est, à l'unanimité, favorable à la reprise du restaurant par Messieurs DELBAERE et TROMBIK.

Le Conseil municipal a demandé que Madame le Maire :

- prenne contact avec la Trésorerie de Châtillon-Coligny pour le versement du loyer,
- que le bail soit bien établi en mentionnant l'achat du mobilier pour la cuisine et les travaux faits (le RDV sera pris très prochainement avec Maître BOURGES, notaire à Lorris)

Madame le Maire a proposé de voter le plan de financement : (restaurant et garage)

- la 1ère année 30 % du loyer,
- la 2ème année 75 % du loyer,
- la 3ème année 100 % du loyer

Pour : 9 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 0

Séance levée à: 21:21

En mairie, le 16/09/2021



Le Maire

Christiane FLORES

